



Banque des Territoires - Direction régionale Hauts-de-France

Présentation:

La Banque des Territoires accompagne les acteurs territoriaux dans l'élaboration et le déploiement de leurs projets d'avenir. Dans l'exercice de sa mission d'intérêt général et en tant qu'acteur public, elle contribue à la création d'un cadre de vie durable au bénéfice de tous, favorisant ainsi le développement économique et la cohésion sociale des territoires sur le long terme. Périmètre d'intervention : région Hauts-de-France.

<u>Services et partenariats mobilisables pour les collectivités littorales :</u>

La Banque des territoires intervient pour conseiller les acteurs locaux et financer leurs projets.

Conseil: Parce que la conception est une phase essentielle pour construire des stratégies territoriales pertinentes et adaptées à chaque environnement, la Banque des Territoires peut intervenir très en amont afin d'aider les acteurs locaux à structurer efficacement leurs premières réflexions. Ingénierie territoriale, accompagnement juridique et financier ou encore conseil en stratégie territoriale: la Banque des Territoires déploie un ensemble d'expertises pour conseiller et accompagner dans l'élaboration des projets de territoires structurants.

Financement: Pour contribuer au développement ou à la transformation des territoires sur lesquels ils interviennent, les acteurs locaux doivent pouvoir recourir à des financements de court terme, pour un besoin ponctuel, ou de plus long terme pour des projets structurels. La Banque des Territoires leur propose des financements adaptés et destinés prioritairement aux territoires les plus fragiles et aux initiatives les plus porteuses de transformation sociale, environnementale et économique, dans le respect de sa mission d'intérêt général. A noter que la Banque des Territoires peut également intervenir en **investissant aux côtés d'opérateurs privés** en capacité de développer des opérations innovantes à impact (y compris des SEM).

Pour les territoires littoraux soumis à risque naturel (inondation, submersion marine, effondrements ou érosion), l'intervention de la Banque des Territoires peut ainsi se décliner de plusieurs manières :

- **Cofinancement d'un chef de projet littoral**, à l'échelle intercommunale ou supraintercommunale (sélection des territoires en 2023, accompagnement sur 5 ans)
- Financement ou cofinancement d'études (appui à la réalisation de diagnostics de vulnérabilité, de scénarios prospectifs, de plans d'action, d'études pré-opérationnelles ou opérationnelles, expertise juridique, financière ou fiscale, expérimentation de solutions...) visant à planifier l'impact territorial, maitriser le foncier, accompagner la transition vers des bâtis résilients, la mutation de l'offre économique ou encore à préserver et gérer les ressources naturelles et halieutiques.
- Financement des projets des acteurs locaux via des prêts adaptés aux besoins des acteurs publics locaux (prêts Gaia, Prêt Relance Verte, Aqua Prêt...) ou en qualité d'investisseur.
- **Consignataire** : en application des dispositions prévues par la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite « loi Climat et résilience », la Banque des Territoires peut être appelée à intervenir, en qualité de consignataire, afin de sécuriser le démantèlement de bâtiments localisés sur certaines communes recensées par l'Etat en territoires particulièrement exposés au risque d'érosion côtière.





Exemples de mise en œuvre :

- Avec le recul du trait de côte et de l'élévation du niveau de la mer, la Baie d'Authie, située dans le Pas-de-Calais, est confrontée aux risques de submersion marine. C'est dans ce contexte que la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois a décidé de construire une digue rétro-littorale qui protègera 2 500 ha et plus de 12 000 habitants en cas de submersion. Cette digue est longue de 1 275 mètres et est construite derrière le cordon dunaire sur les communes de Bercksur-mer et de Groffliers. La Banque des Territoires a apporté son soutien au projet en apportant un financement de 3,5 M€ sous la forme d'un Aquaprêt.
- En Occitanie, la Banque des Territoires contribue au développement des filières de l'éolien flottant et de la production d'hydrogène vert en co-investissement notamment (7M€) aux côtés de la Région, de la SEMOP de Port-la Nouvelle. Elle a également accompagné la modernisation des ports de plaisance en co-finançant, à hauteur de 70K€, l'étude stratégique du Plan Littoral 21 sur l'évolution des ports de plaisance.
- En Nouvelle-Aquitaine, la Banque des Territoires est partenaire du GIP Littoral. A ce titre, elle co-finance notamment les études s'intégrant dans la démarche ADS (Aménagement durable des stations et territoires touristiques littoraux », comme à Saint-Palais-sur-Mer ou à La Palmyre.

Conditions particulières ou préalables

Contractualisation avec une collectivité, un EPCI ou un établissement public (syndicat mixte, EPL hors montage contractuel avec les collectivités, ...).

Documents de référence utiles :

Site de la Banque des Territoires : https://www.banquedesterritoires : https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2022-06/Support%20com%20client%20DR%20Hauts-de-France%20A5%20v6.pdf

Coordonnées:

Direction régionale des Hauts de France Banque des Territoires 179 boulevard de Turin – Tour Eurocentre 59777 Euralille

Contacts sur le sujet :

Chloé Mathieu Secrétaire générale Chloe.mathieu@caissedesdepots.fr T. 07 62 83 42 65